

Amendement municipal

au

Préavis No 23/18

Relatif à une demande de crédit de CHF 1'915'000.-- pour les mesures d'assainissement du bruit routier et la réfection générale (mesure d'entretien) des voiries communales de la Route de l'Etraz en traversée de localité, de la Rue de la Gare et de la Route de Bénex-Dessus

Eclairage public

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de l'établissement de la demande de crédit il est mentionné au chapitre **4 Réseaux et services existants** - Eclairage public - que les installations existantes sont suffisantes. Aucun complément n'est proposé avec ces aménagement, hormis un renforcement au droit de l'aide à la traversée et du nouveau passage pour piétons.

Cependant, il s'avère que les mâts ainsi que l'installation technique sur les tronçons prévus dans le cadre de ce préavis sont pour certains très anciens (35 ans d'âge) et dans le but de devoir les changer ultérieurement en y mettant des éclairages de nouvelle technologie respectant les normes de développement durable, il serait judicieux de procéder à leur changement dans le cadre des travaux de voirie qui seront exécutés sur les trottoirs concernés.

En effet, il est nécessaire de refaire toutes les infrastructures, fouilles, tubes, fondation des massifs, câbles.

Vu que le préavis présenté concerne la réfection de l'intégralité des chaussées concernées, y compris réfection complète des enrobés sur les trottoirs, il est judicieux d'exécuter ces travaux d'assainissement de l'éclairage public en parallèle, ceci dans le but évident d'optimiser les coûts et de ne pas revenir fouiller une fois ces aménagements réalisés.

Les travaux techniques seront exécutés par la SEIC, qui entretient le réseau actuel, mais un appel d'offres sera mis en place avec trois entreprises pour les mâts ainsi que pour le matériel éclairant, en tenant compte d'une future approche globale de l'éclairage public.

Une première estimation de ces travaux complémentaires a été faite à raison d'un montant de CHF 115'000.-- environ, subvention non déduite. Un tableau détaillé est remis en annexe.

En conséquence et au vu des informations ci-dessus, la Municipalité, vous propose,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

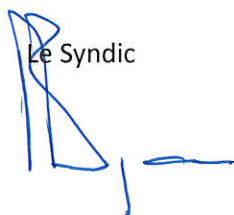
de bien vouloir amender le préavis municipal No 23/18 de la manière suivante :

2bis d'accorder un crédit de CHF 115'000.-- pour compléter les travaux prévus à ce préavis par ceux liés à la réfection de l'éclairage public dans le même secteur.

Ainsi adopté en séance municipale du 19 février 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

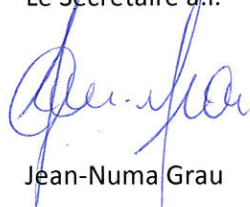
Le Syndic



François Bryand



Le Secrétaire a.i.



Jean-Numa Grau

Estimation pour l'assainissement de l'éclairage public de la route de L'etraz, rue de la gare avant pont CFF et de la route de Bénex-Dessus

	Candelabres			Socles		Main d'œuvre		Total Frs. HT	TVA 7.7%	Total TTC
	Démontage	Prix	Nouveaux	Prix	Pces	Prix	Prix			
Giratoire rue de la Gare au Giratoire GSK	10	2 500.00	11	21 800.00	11	8 250.00	17 600.00	50 150.00	3 861.55	54 011.55
Giratoire rue de la Gare à la route de Bénex-Dessus	22	5 500.00	22	43 600.00	22	16 500.00	35 200.00	100 800.00	7 761.60	108 561.60
Route de l'Etraz à la route de Bénex-Dessus			3	5 900.00				5 900.00	454.30	6 354.30
Giratoire rue de la Gare au pont chemin de fer			5	4 500.00			8 500.00	13 000.00	1 001.00	14 001.00
								169 850.00	13 078.45	182 928.45

Montant dans budget (431.3114)	49 000.00
--------------------------------	-----------

Montant inclus dans préavis	20 000.00
-----------------------------	-----------

Montant pour l'amendement	113 928.45
---------------------------	-------------------